



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2025

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Sophie Pera, Michel Masson, Amaury Barnoin, Marie-Hélène Barberot, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin,

Absents excusés : Régis Reymond, pouvoir donné à Josette Charvier
Bastien Moïse.
Marie Teyssedou
Michel Beauquis

Nombre de votants exprimés : 10

Secrétaire de Séance : Cécile TILLY

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et procède à l'appel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution marché restauration cantine scolaire

Suite au marché public lancé en avril, la commission Appel d'offres a attribué le marché à la SAS Leztroy Savoy, basée à Serrières en Chautagne. L'objet porte sur les fournitures de repas en liaison froide ; le marché est conclu pour 1 an et renouvelable 3 fois.

Prix d'un repas enfant : 4,20 € HT (4,43 € TTC)

Prix d'un repas adulte : 4,86 € HT (5,13 € TTC)

Il est demandé au conseil municipal de valider ce choix.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la Commission Appel d'offres en désignant la SAS Leztroy Savoy comme Attributaire du marché et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

3. Avenant n°1 marché restauration cantine scolaire

Le marché initial ne comprenait pas la fourniture et la livraison quotidienne de pain en complément des repas. Il a été demandé à la Société Leztroy de faire une proposition pour cette prestation ainsi que la possibilité de fournir le pain pour le goûter de la garderie.

Les tarifs des repas seront ainsi majorés :

Prix d'un repas enfant avec pain : 4,35 € HT (4,59 € TTC)

Prix d'un repas adulte : 5,05 € HT (5,33 € TTC)

Prix d'un pain supplémentaire (400 g) : 1,70 € HT (1,79 € TTC)

Il a été précisé qu'à présent le pain était acheté à la boulangerie de Chapeiry et à Marcellaz : les contrats seront donc rompus de la même manière que les autres contrats alimentaires pour les matières premières nécessaires à la confection des repas par la cuisinière.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'extension du marché pour la fourniture de pain et autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

4. Travaux cantine

a) Devis lot 07 VMC

Dans un ERP, le respect des normes de ventilation vise à garantir la sécurité et le confort des occupants ; la ventilation est essentielle pour maintenir une bonne qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.

Le maître d'œuvre, **ICR construction**, intègre la ventilation de la cuisine dans le marché des travaux, et fait une proposition de ventilation simple flux pour la salle de repas à 5 250 € HT, (sans toutefois transmettre un devis détaillé).

Un devis a été demandé à la **SAS Loïc Electricité** pour la ventilation de la salle de repas. Ce dernier inclut également la ventilation des toilettes et du local à droite de l'entrée. Le devis s'élève à 4 120,50 € HT.

De plus, il faut prendre en compte le caractère urgent de l'intervention, les travaux de ventilation doivent être fait dans l'été et la société **Loïc Électricité** nous assure pouvoir ajuster son planning en ce sens.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de SAS Loïc Electricité pour un montant de 4 120,50 € et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

b) Devis lot 08 alarmes incendie

Madame Charvier donne la parole à Michel Masson, adjoint aux travaux. Il rappelle que les ERP doivent être conçus pour permettre une évacuation rapide en cas d'incendie et que nous avons des normes à respecter. Les alarmes existantes n'étant pas suffisantes, un devis a été demandé à l'entreprise Chubb, notre prestataire habituel ; ils seront disponibles pour une installation avant la rentrée.

Sophie Pera demande à repréciser l'obligation à laquelle nous sommes soumis. Pour la conformité de l'installation est-il vraiment obligatoire de regrouper tout le système incendie école + salle des fêtes ? Peut-on faire une extension de l'existant ?

Michel Masson ajoute que la bibliothèque ne dispose ni d'alarme ni de déclencheur manuel et qu'il faut également faire un point sur les extincteurs.

Cécile Tilly suggère de contacter le bureau Alpes Contrôle afin de connaître les travaux précis à réaliser pour être aux normes afin d'obtenir le certificat de conformité.

Le devis pour la pose de 4 alarmes type 4 et de 4 déclencheurs manuels radio type 4 s'élève à 4 403,23 € HT.

Cécile Tilly considère que le coût est élevé. Bénédicte Pinel souhaite que d'autres devis soient demandés. Amaury Barnoin demande si la non réalisation de ces travaux peut mettre en péril l'ouverture en septembre. Bénédicte Pinel répond que, dans ce cas, on aura toujours accès à la cantine actuelle.

Après délibération, le conseil municipal ne valide pas le devis de Chubb et demande une investigation supplémentaire de la part de la commission travaux.

c) Avenant ICR

Madame le Maire rappelle qu'une cloison va être montée entre le sas d'entrée et la cuisine. Nous avons demandé à ce que la porte coupe-feu permette la surveillance des allers et venues depuis l'intérieur et par conséquent l'ajout d'un oculus, soit un surcoût de 300 € HT.

Il paraît judicieux à tous de pouvoir surveiller les allers et venues depuis la cuisine.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'ajout d'un oculus et autorise Madame le Maire à signer l'avenant pour un montant de 300 € HT.

Pour information, nous sommes toujours en attente de la réponse du Département pour la notification de la subvention, document qui conditionne le démarrage des travaux.

d) Dépôt Autorisation de travaux AT

Madame le maire explique que les travaux de la cuisine doivent être accompagnés d'une Autorisation de Travaux déposée auprès de la préfecture pour valider la sécurité et l'accessibilité de cet ERP (Etablissement Recevant du Public). Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer et signer une AT au nom et pour le compte de la commune.

La notice de l'AT a été rédigée par ICR mais celle-ci n'étant pas conforme au projet (catégorie, distance...), des ajustements sont en cours.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, habilite Madame le Maire à déposer et signer l'AT obligatoire pour l'aménagement de la cuisine.

5. Travaux d'aménagement du Crêt et terrain multisports : ajustement des devis

Le conseil municipal par délibération du 4 juin 2024 avait octroyé les travaux d'aménagement du Crêt et du terrain multisports à l'entreprise Patrick TP. Les devis validés à cette date ont été remis à jour. Ils s'élèvent à :

- Pour l'aménagement du terrain de boules et guinguette :
19 797, 03 € HT (23 756, 44 € TTC) contre 19 142,19 € HT en 2024
- Pour le terrain multisports :
52 983,10 € HT (63 579,72 € TTC) contre 50 391,93 HT en 2024

Bénédicte Pinel précise que la réalisation des travaux est programmée pour l'automne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, habilite Madame le Maire à signer les nouveaux devis actualisés pour l'aménagement du Crêt.

6. Carrefour de Muret : Convention Commune-Département

Les travaux programmés concernent des routes départementales, RD38 et RD 138 il convient de signer avec le Département une convention d'autorisation de voirie et d'entretien (en annexe). Madame le Maire nous précise que nous étions jusqu'à maintenant en attente de cette convention qui n'avait pas encore été signée par le Président du Conseil Départemental.

Il est annoncé à l'assemblée que des riverains ont déposé un recours contre ces travaux en Mairie (refus du ralentisseur) : un rendez-vous avec le cabinet Longeray est programmé pour étudier les possibilités et répondre au mieux à leur demande.

Une fois cette convention signée, nous ne pourrions pas faire de changement significatif sur les travaux énoncés sur ce document : seuls quelques changements mineurs seront acceptés.

C'est l'occasion de reparler de la circulation de ce carrefour et Mme le Maire nous informe qu'elle a demandé un comptage des véhicules sur cet axe qui sera mis en place prochainement afin de quantifier le flux de ce passage.

Après avoir pris connaissance de la convention entre la Commune et le Département, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à la signer.

7. Modification des règlements périscolaires

Madame le Maire nous fait part des règlements modifiés de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année 2025/2026.

Les principales modifications sont liées au changement d'horaires de l'école et au passage en livraison de repas.

L'occasion de reparler du car scolaire et ses manœuvres au centre du carrefour : il avait été évoqué de prendre un plus petit car pour éviter ces manœuvres très dangereuses surtout en présence d'enfants dans le véhicule : cependant malgré cela, les demi-tours sont toujours réalisés. Il serait peut-être judicieux de revoir le plan de ramassage scolaire et revoir la sécurité pour la rentrée.

Après lecture des règlements de la cantine et de la garderie, les membres du conseil valident, à l'unanimité, les règlements du périscolaire (en annexe)

8. Modification temps de travail des agents et tableau des emplois

Le changement d'horaires de l'école oblige à modifier le temps de travail des agents.

Un des agents verra son temps de travail augmenter de 15 minutes ; il passe de 17.97/35^e à 18.76/35^e

Un nouveau poste a été ouvert pour la nouvelle organisation de la cantine : en cours d'appel à candidature.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification du temps de travail des agents et du tableau des emplois.

9. Tarif location préau

Par délibération prise le 20 mai 2025 le conseil municipal avait fixé le montant de la location du préau à 50 €, pour les mois de juillet et août 2025 durant la période des travaux.

La salle sera louée sous réserve de bonne fin de travaux et la location du préau sera à prolonger pendant la période de transition. (Mise en route de la cantine).

A nouveau l'occasion de repenser la question de l'organisation sur l'utilisation de la salle pour les associations : il est répondu de la même manière que les fois précédentes, les tables resteront en permanence et il sera à la charge des personnes qui utilisent la salle de les enlever et les remettre en place.

Après délibération, le conseil municipal décide de prolonger la location du préau pour la somme de 50 € jusqu'au 30 septembre 2025.

10. Questions diverses

- Un lampadaire doit être remplacé à Riondy dans le virage, à proximité des containers. Le devis de 1 020,49 € HT a été signé par Madame le Maire (inférieur à 1 500 €)
- En l'absence d'un syndicat de lotissement, la convention pour le changement des 3 lampadaires du Vernet sera signée par chacun des 5 propriétaires.
- Les travaux électriques (renforcement Route des Beules et enfouissement d'une partie de la ligne HTA) sont pratiquement terminés. La coupure qui a eu lieu la semaine dernière était due à la défaillance du groupe électrogène. La réparation n'a pu être réalisée avant le matin car ESS est allé chercher un groupe électrogène de remplacement durant la nuit (dans un autre département) pour être opérationnel au petit matin.
- Le renforcement électrique du Bas Pissieux devrait être réalisé en fin d'année : c'est ce que nous affirme la personne de chez ESS.
- De nombreux recours gracieux ont été émis suite à l'obtention du permis sur l'OAP du Pissieux. Le constructeur va déposer un permis modificatif pour répondre au mieux aux réclamations. Le plan de circulation va être modifié avec une voie traversante comme prévue initialement et une voie à sens unique.
- Départ de Mme Belleville, professeur des écoles, après 22 années scolaires passées à Saint Sylvestre et départ en retraite de Mme Daviot, cuisinière.

La séance est close à 22h00

Josette Charvier

Maire



Cécile Tilly

Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely belonging to Cécile Tilly, is written over a faint circular stamp.